

N/REF : 17/03/2026 11H43 C:024059 I:36391
V/REF : OSMIL808237927
V/Email reçu le Mardi 17/03/2026 a 11H43

FONCIA GRENOBLE

**15, RUE LESDIGUIERES
B.P.343
38013 GRENOBLE CEDEX 01**

IMMEUBLE : RUE FIRMIN ROBERT
AV DES CENT VINGT TOISES
38800 LE PONT DE CLAIX

St Martin-H, le 23 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 13 AV DES 120 TOISES - PONT DE CLAIX - MR BESANCON 06 76 05 84 13

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE CANALISATION EP BOUCHÉE

Donneur d'ordre : Mme L. COSTA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 20/03/2026 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS LA MONTEE N° 12
DÉBOUCHAGE HAUTE PRESSION DES TROIS REGARDS EAUX PLUVIALES DEVANT LA
MONTÉE
EXTRACTION DE TERRE ET DE FEUILLES

SI RÉCIDIVE PRÉVOIR LE CURAGE DE L'HORIZONTALE PRINCIPALE DANS LE
GARAGE.

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email en CC le 20/03/26 a 18H23 lnie.costa@foncia.fr
AH LCOMPTER Email envoyé le 20/03/26 a 18H23 maelys.brellier@foncia.com
AH LCOMPTER Email envoyé le 20/03/26 a 18H23 maelys.brellier@foncia.com
AH LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 20/03/26 A 18:22 MME BRELLIER M.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	188,56	282,84
1,50	H(s)2ème personnel	2	57,92	86,88
TOTAL H.T.				369,72
T.V.A. a 10,00%				36,97
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>406,69</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN